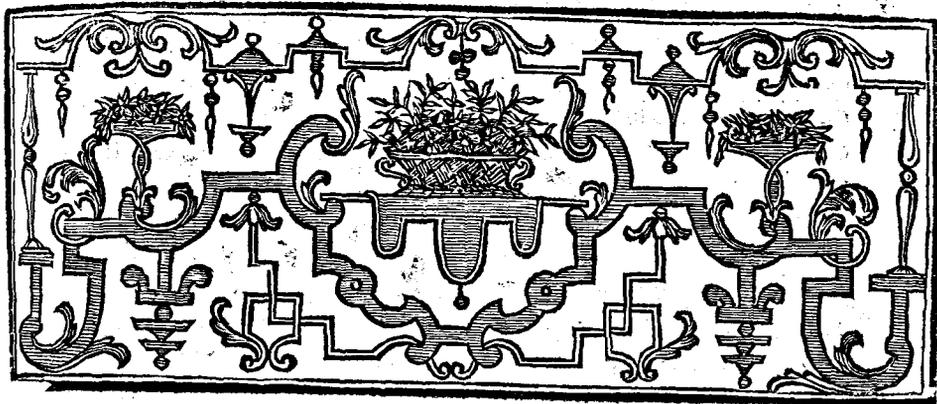


ECLAIRCISSEMENTS
 SUR LA
 CRAINTE SERVILE
 ET LA
 CRAINTE FILIALE,
 SELON LES PRINCIPES
 DE SAINT AUGUSTIN
 ET DE SAINT THOMAS.



MDCCXXXIV.





ECLAIRCISSEMENTS

SUR LA

CRAINTE SERVILE

ET

LA CRAINTE FILIALE :

*Selon les Principes de Saint Augustin & de
Saint Thomas.*

I.



Il y a deux sortes de Craintes, la servile & la filiale, essentiellement différentes. Elles peuvent être ensemble : l'une peut être sans l'autre ; mais jamais l'une ne peut devenir l'autre. Elles sont essentiellement différentes, parce qu'elles ont deux objets différens.

(*S. Th. 2. 2. q. 19. a. 2. & S. Augustin en mille endroits.*)

1°. L'une est la Crainte de la peine surtout des peines éternelles, des peines de l'enfer, du ver rongeur. 2°. L'autre est la Crainte du péché. 1°. L'une *timor pœne*, 2°. l'autre *ti-*

(A ij)

mor culpa. 1°. L'une craint de brûler, *timet malum pœnale in quantum est nocivum proprii boni*; (a. b.). 2°. L'autre craint de déplaire à Dieu, de se retirer de dessous la main de Dieu, d'être abandonné de lui après l'avoir abandonné: d'où il est manifeste que la Crainte servile & la Crainte filiale diffèrent quant à la substance, & sont d'une espèce différente. *Unde manifestum est quod timor servilis & filialis non sunt idem secundum substantiam, sed differunt specie.* (voy. S. Aug. t. 3. tr. IX. in ep. Joan. t. IV. in ps. 127. p. 1440. t. 5. Serm. 161. p. 779. B. Serm. 348. tout entier.)

I I.

Par rapport à la Crainte servile, il faut distinguer cette Crainte en elle-même, c'est-à-dire sa substance, & la servilité. La Crainte en elle-même, est ce qui a été dit, craindre de brûler. La servilité, c'est de ne point rapporter cette Crainte à Dieu. Cette Crainte servile en tant que jointe à la charité, est dépouillée de sa servilité; en tant que séparée de la charité, elle conserve sa servilité. Autrement, lorsque la Crainte chaste se joint à la Crainte servile, elle ôte la servilité qui y est nécessairement jointe, dès que la Crainte chaste n'y est pas. La Crainte servile considérée quant à sa substance, peut donc être accompagnée ou dépouillée de sa servilité, parce qu'elle peut être accompagnée ou séparée de la charité. *Potest habere annexam voluntatem peccandi.* (S. Th. a. 9.) Et d'un autre côté, *talis timor pœna potest esse cum caritate.* (a. b.)

I I I.

Cette Crainte est bonne, quoique sa servilité soit mauvaise. Elle est bonne dans sa substance, puisqu'il est bon de craindre de brûler éternellement. Il est bon de craindre le mal de la peine, nuisible à notre nature: c'est pourquoi S. Augustin ne cesse de dire que cette Crainte est bonne. (voy. S. Th. a. 4.) Mais c'est un bien d'un ordre inférieur, & qui n'approche point de la bonté de la Crainte filiale, ou de la charité: c'est pourquoi S. Thomas dit qu'elle ne peut être l'un des sept dons du Saint-Esprit, quoiqu'il soit vrai qu'elle vienne du Saint-Esprit. *Timor servilis non est*

SUR LA CRAINTE, &c. 5

numerandus inter septem dona Spiritus Sancti, licet sit a Spiritu Sancto; & il en rend la raison prise de S. Augustin, c'est parce que la volonté de pecher peut y être jointe, quia potest habere annexam voluntatem peccandi. Ce qui ne peut pas se dire de la Crainte chaste ou filiale. (*S. Th. a. 9.*)

I V.

Cette Crainte paroît même si raisonnable & si naturelle, qu'on seroit porté à la croire inséparable de la nature, si l'expérience ne nous apprenoit, qu'il y a des hommes assez durs pour croire l'enfer, sans en être effrayés, quoiqu'ils voyent bien qu'il y a route forte d'apparence qu'ils y tomberont.

Cela vient de la dureté de leur cœur. Que s'ils sortent de cette dureté, & viennent à être frappés comme ils le doivent de la Crainte du feu éternel, c'est un changement favorable; c'est un bien qui leur est survenu; c'est Dieu qui a operé ce changement. Mais il se peut faire qu'ils n'ayent encore aucune étincelle de charité. Qu'ont-ils donc reçu? Ils ont reçu la Crainte servile, bonne quant à la substance. Cette Crainte vient de Dieu, & ils y joignent de leur fond la servilité, c'est-à-dire, la cupidité qui fait qu'ils la rapportent à eux-mêmes, qu'ils n'ont nul éloignement du péché, enforte qu'ils voudroient qu'il leur fût permis de pecher, ils voudroient que la justice fût détruite &c.

V.

Quand donc viendra la Crainte chaste? Lorsque la charité commencera d'entrer dans le cœur. *Habet caritas suum Timorem quem introducit.* (*S. Aug. T. v. p. 779. B. C.*) C'est une Crainte que la charité apporte avec elle, & qui n'est pas celle qu'elle trouve dans le cœur où elle fait son entrée.

V I.

Considérons maintenant d'un peu plus près les rapports de cette Crainte servile, soit avec la charité, soit avec les dispositions dépendantes de la charité.

Selon S. Thomas, la charité survenant ôte la servilité de la Crainte servile, & elle va plus loin; car après que la servilité est ôtée, elle diminue encore cette Crainte de jour en

jour. Écoutons S. Thomas, qui ne parle que d'après S. Augustin. (a. 10.) *Timor servilis quantum ad servilitatem totaliter tollitur caritate adveniente, remanet tamen secundum substantiam Timor pœna, & iste Timor diminuitur caritate crescente, maxime quantum ad actum.* Ce que dit S. Thomas que la servilité est totalement ôtée par la charité, peut souffrir quelque difficulté; il semble que cette manière de s'exprimer ait rapport à sa doctrine sur la nature des pechés veniels, ou bien à quelque autre précision scolastique. Quoiqu'il en soit, la servilité mise à part, cette Crainte considérée en elle-même diminue encore à mesure que la charité croît. Et S. Thomas en rend la raison primordiale, c'est que l'homme craint d'autant moins la peine, que l'amour de Dieu est plus fort en lui, *quia quanto aliquis magis diligit Deum, tanto minus timet pœnam.* Et cette première raison est fondée sur deux autres: la première, que celui qui aime plus Dieu, fait moins d'attention à son propre bien, à quoi la peine est contraire, *quia minus attendit ad proprium bonum cui contrariatur pœna.*

La seconde, c'est que ce même homme s'attache à Dieu, s'appuye sur lui d'autant plus fortement qu'il l'aime davantage; il en conçoit une Confiance plus grande d'obtenir la récompense; & par conséquent il craint moins que la peine ne lui arrive. *Secundo quia firmitus inhærens Deo magis confidit de premio, & per consequens minus timet de pœna.*

Ce mot *& per consequens*, est important, car il fait voir que la Crainte servile, même en tant que dépouillée de sa servilité, cette Crainte bonne, & qui vient de Dieu, que est à *Spiritu-Sancto*, est néanmoins diminuée à mesure que la Confiance s'accroît. *Magis confidit & per consequens minus timet de pœna.*

V I I.

C'est pourquoi S. Thomas ajoute que cette Crainte diminue à mesure que l'espérance s'accroît. (*Eodem a. ad. 2.*) *Timor pœnae est qui diminuitur crescente spe.* Et ce que dit là le S. Docteur présente une vérité reconnue de tous les Théologiens, & même de tous les hommes, c'est que l'on craint d'autant moins un malheur que l'on a plus de Confiance de l'éviter. *Magis confidit, & per consequens minus timet.* (Voy.

ci- dessous n. xx.) Il demeure donc pour certain que la Crainte des peines, la Crainte d'être brûlé dans le feu de l'enfer, diminue dans l'homme à proportion que la charité, l'espérance & la Confiance croissent. C'est pourquoi le langage de l'Écriture est d'opposer la charité à la Crainte. (*Rom. 8. 15.*) *Non enim accepistis &c.* Et l'on voit par S. Thomas & par S. Augustin que non seulement la charité est opposée à la servilité, mais encore qu'elle diminue la Crainte même. Mais c'est la Crainte des peines qu'elle diminue. Aussi S. Thomas ajoute-t'il aussi-tôt qu'il n'en est pas de même de la Crainte filiale.

VIII.

Au contraire la Crainte filiale, bien loin de diminuer croît. (*ibid. ad 2.*) *Sed caritate crescente, crescit Timor filialis*, & il ne fait pas difficulté de dire (*a. 11.*) que cette Crainte aura sa perfection dans le Ciel; au lieu que la Crainte servile en sera totalement exclue. *Timor autem filialis sicut augetur augmentata caritate, ita caritate perfectâ perficietur.* Mais il ajoute aussitôt une restriction que nous verrons ci-dessous n. xv. Mais pourquoi la Crainte filiale augmente-t'elle à mesure que la charité augmente? Voici la raison de S. Thomas. *Quia quanto aliquis certius expectat alicujus boni consecutionem per auxilium alterius, tanto magis veretur eum offendere, vel ab eo separari.*

IX.

Ici se présente naturellement une question, sçavoir en quelle maniere la Crainte filiale croît, tandis que la Crainte servile, en tant même que distinguée de la servilité, diminue. S. Thomas fait assez entendre la réponse à cette question dans les paroles que nous venons de rapporter. *Quanto aliquis certius expectat tanto magis veretur ab eo separari &c.* Plus un homme attend avec assurance, *certius*, un certain bien, & plus il redoute d'être séparé de la personne par le secours de qui il compte d'obtenir ce bien.

Mais il est bon d'entendre un habile Commentateur développer cette réponse, c'est Contenson, (sous le titre de *timore casto.*) il demêle dans l'objet de la Crainte diverses formalités ou divers rapports, *multas formalitates, nimirum rationem & mali & possibilis &c.* Nous n'avons besoin ici que

de ces deux formalités ou rapports, *mali & possibilis*. L'objet de la Crainte peut être regardé de plus en plus comme un grand mal, & peut être regardé comme possible de plus en plus ; ou si l'on veut se servir d'un autre terme que Contenson, comme vraisemblable de plus en plus. Rien n'est plus clair que ces deux idées, & rien ne seroit plus aisé que de les rendre sensibles par des exemples. Or il faut se les rendre familières, pour bien entendre ce qui va suivre.

Il est évident que chacun de ces deux rapports, ou formalités, l'un de la grandeur du mal, l'autre du possible, peuvent augmenter ou diminuer chacun de son côté, & indépendamment l'un de l'autre ; & il n'est pas moins évident que par l'augmentation où la diminution de chacune de ces formalités, l'objet est plus ou moins à craindre, & par conséquent la Crainte doit augmenter ou diminuer ; *unde quâcumque rationum illarum auctâ, vel diminutâ, objectum magis vel minus timendum est ; majora enim mala, & proximius independentia magis timemus.*

Contenson entre aussitôt dans une discussion assez subtile ; sçavoir lequel de ces rapports doit être principalement considéré. (*Rationum illarum alia magis principales, alia minus precipua.*) Il conclut que la grandeur du mal considéré en soi, *ratio mali*, est ce qui doit être principalement considéré quand il est question de fixer le langage, sur tout par rapport à la Crainte filiale, & que le plus ou le moins de possibilité, est moins à considérer, *Ratio vero possibilis & futuri, est minus principalis.*

D'où il conclut qu'absolument parlant, *simpliciter loquendo*, il faut dire que la Crainte chaste augmente à mesure que la Charité augmente, quoi qu'il soit vrai que sous un certain rapport cette Crainte diminue. Écoutons-le : *Hinc liquido sequitur crescente in objecto timoris præcipuâ & magis formidandâ ratione mali : & decrescente minus præcipuâ minusque terribili, timorem crementa suscipere essentialia, & non nisi secundum quid decrescere, ex diminutione possibilitatis facilitatis, vel difficultatis objecti.*

Où l'on voit deux ou trois choses : 1°. Le langage réglé. 2°. La raison que Contenson en rend. 3°. La vérité sur laquelle il se fonde. Selon lui il faut dire simplement que la Crainte

Crainte filiale croît lorsque la charité croît. Remarquez qu'en même-tems la Crainte fervile en elle-même décroît ; mais il faut dire aussi que sous un certain rapport la Crainte filiale décroît. *Licet secundum quid ex diminutione possibilitatis, illius tam grandis & unici mali, minuat non nihil formido.* 2°. Contenson croit ce langage fondé sur deux vérités, & il est bon d'observer que quand on suposeroit que le langage ne seroit pas effectivement fondé sur ces vérités, & que Contenson se seroit mépris en cela, il ne s'ensuivroit pas qu'il se fût trompé sur ces vérités en elles-mêmes. Quelles sont elles donc ces vérités. Nous venons déjà de les voir, les voici de nouveau. 3°. Première vérité : à mesure que la Charité croît, l'homme regarde comme un plus grand mal d'être séparé de Dieu. Seconde vérité : à mesure que la Charité croît, la possibilité, la vraisemblance de ce mal diminue. L'homme envisage comme moins possible que ce malheur lui arrive, quoique cela demeure encore possible, mais dans un moindre degré, *ex diminutione possibilitatis* : c'est ce qui répond à l'expression de S. Thomas *certius expectat*. Car à proportion qu'on attend, *certius*, il est évident que l'on regarde comme plus vraisemblable, que le mal que l'on craint de plus en plus à cause de sa grandeur, n'arrivera pas.

X.

De là vient que la paix de l'ame s'accroît à mesure que la Crainte filiale croît. C'est encore Contenson qui exprime cette vérité : *Vel ut clarius dicam, crescente caritate, non minuitur timor castus, sed pœna, turbatio, & sollicitudo innata timori ; quia qui Deum magis amat, non minus majestatem ejus veretur, sed dulcius ob effusam divina dilectionis suavitatem.* A mesure que la charité croît, ce n'est pas la Crainte chaste qui diminue ; mais la peine, le trouble, & la sollicitude naturelle à la Crainte. Et cela est ainsi, parce que celui qui aime plus Dieu, n'en considère pas moins sa majesté avec une sainte frayeur, mais cette frayeur est plus douce & plus consolante, à cause de sa sainte délectation répandue dans l'ame avec l'amour.

XI.

Aucune de ces vérités n'est particuliere ni à Contenson, ni

(B)

à S. Thomas. S. Augustin en est rempli. La charité selon ce Pere diminue la Crainte de l'enfer, cette Crainte bonne en elle même, cette Crainte dont il explique si bien les usages. (*Serm. 161. p. 778. 779. T. 3. in Ep. Joan. tract. 9. p. 888. B. C.*) & elle la diminue à proportion qu'elle (c'est-à-dire la charité) augmente.

En même-tems elle introduit la Crainte filiale qui s'accroît avec la charité. Or quels sont les caractères de cette Crainte ? Il y en a un dont on ne doute point, c'est que cette Crainte fait regarder de plus en plus comme un malheur terrible, de déplaire à Dieu, d'être séparé de lui; cela regarde un des deux rapports, une des formalités de la Crainte. Passons à l'autre. Cette Crainte filiale fait elle regarder comme plus ou moins possible, comme plus ou moins vraisemblable l'événement d'une si terrible séparation ? Que pense sur cela S. Augustin ?

XII.

Si cette Crainte fait regarder comme plus possible & plus vraisemblable le malheur qu'elle redoute, ou pour s'exprimer autrement, si c'est de ce côté-là, sous ce rapport & selon cette formalité qu'elle s'accroît; il suivra de là, qu'à mesure qu'elle prendra d'accroissemens, & à mesure par conséquent que la charité croîtra, l'homme sera plus attristé; il envisagera avec plus de fraïeur le jour de la mort, le jour du Jugement; parce qu'il lui paroîtra possible de plus en plus que ce jour-là soit le jour de sa condamnation; il craindra donc que ce jour n'arrive; il desirera qu'il soit retardé. Peut-être ces dispositions seront elles tempérées par d'autres vertus; mais du côté de la Crainte filiale elles augmenteront. Il n'est donc question que de voir quelles sont les suites que S. Augustin a envisagées dans l'accroissement de la Crainte filiale: or ces suites sont tout l'opposé de celles qui viennent d'être exprimées.

En effet, S. Augustin pense que la charité & la Crainte filiale mettent au large, que l'on en attend le jour de la mort, ou du jugement avec plus de Confiance; enforte que bien loin de craindre davantage que ce jour vienne, on craint au contraire qu'il ne soit différé. Écoutons S. Auguf-

tin. Voici ce qu'il dit de la Crainte chaste. (Ep. 140. p. 443. E.) *Qui Timor non cruciat, sed tenaciorem facit animam boni illius; quod si dimiserit, cadit.* L'autre Crainte au contraire, selon ce Pere, *cruciatum habet*, elle cause de la douleur comme la piquure d'une pointe aiguë, *pungit animam.* (Serm. 348. p. 1345. A.)

Cette dernière Crainte, c'est-à-dire la Crainte servile serre le cœur; elle le tourmente. (Tom. 5. Serm. 23. p. 124. F.) *Timor tormentum habet, ergo angustias habet;* au contraire l'amour & la Crainte chaste qui en est inséparable met le cœur au large, *ac per hoc, amor latitudinem habet.*

La Crainte servile fait craindre d'être damné, la Crainte chaste fait craindre que Dieu ne s'éloigne. *Ille dicit: timeo ne damner; illa dicit: timeo ne deserar.* (in ep. Joan. p. 889. G.) *Pone hoc in animo Christianorum, & invenisti Timorem quem foras mittit caritas,* (c'est la Crainte qui dit, *timeo ne damner.*) 2°. *Et alium Timorem castum permanentem in sæculum sæculi.* Et dans le même Sermon p. 886. E. F. on reconnoit que quelqu'un a cette Crainte servile bonne en elle-même, en ce qu'il commence à craindre que le jour du jugement ne vienne; mais après que la charité est survenue, il commence à désirer le jour du jugement, & à craindre ses retardemens; c'est que la charité marche accompagnée de confiance. *Habet jam fiduciam in diem judicii.* Or qu'est-ce que avoir cette Confiance? C'est ne point craindre que le jour du jugement vienne. *Quid est habere fiduciam in die judicii? Non timere ne veniat dies judicii.* On commence alors à désirer ce que l'on craignoit. (p. 886. B.) *Incipit desiderare quod timebat; Timebat enim ne veniret Christus, & inveniret impium quem damnaret; desiderat ut veniat, quia inventurus est piuum quem coronet.* On craint les retardemens de la venue de l'Époux, & si dicatur illis *tardabit, timeant ne tardet,* (in Ps. 127. p. 1440.) au lieu que n'ayant que la Crainte servile on craignoit sa venue. *Ille Timor quo times ne in gehennam mittaris cum diabolo, nondum est castus; non enim venit ex amore Dei, sed ex timore pœnæ: cum autem times Deum (Timore casto) ne deserat te presentia ejus, amplecteris eum, ipso frui desideras.* S. Augustin passe aussi-tôt à une comparaison, pour rendre plus sensible la différence des deux Craintes; c'est celle des deux épouses, dont l'une aime &

l'autre n'aime point son époux. *Non potest melius explanari quid intersit inter duos istos Timores, unum quem foras mittit caritas, alterum castum qui permanet in sæculum sæculi.* Mais il faudroit transcrire tout ce traité; il suffit d'observer qu'il y représente par tout la Crainte chaste, comme faisant le bonheur, la paix & la tranquillité de l'ame. (p. 888. C. p. 890. E. F. G.) Bien loin de penser qu'à mesure que cette Crainte croît, elle fasse envisager la damnation éternelle & comme plus vraisemblable, & comme croissant en degré de possibilité.

XIII.

Cette doctrine de S. Augustin revient évidemment à ce que nous avons vû de Contenson, que la Crainte filiale augmente absolument parlant, quoiqu'une de ses formalités diminue. *Licet secundum quid in diminutione possibilitatis... minuat non nihil formido.*

Cela n'empêche point que le malheur éternel dans cette vie ci, ne soit toujours envisagé comme possible. (*ut mali omnino possibilis. S. Th. q. 19. a. 11.*) Car quoique Contenson envisage des degrés dans la possibilité, ou autrement dans la vraisemblance, & qu'il pense que ces degrés diminuent, cela n'empêche pas qu'absolument parlant, le malheur éternel ne soit envisagé comme possible, quoique toujours de moins en moins. *Timor non nisi secundum quid decrescit, ex diminutione possibilitatis, facilitatis, vel difficultatis objecti.* (Contenson ubi supra.)

XIV.

Ce n'est que dans l'autre vie, ou dans le cas dont parle le Concile de Trente d'une révélation spéciale, que le malheur éternel n'est plus envisagé comme absolument possible; alors qu'arrive-t'il? Deux choses, selon S. Thomas, (a. 11.) La première, *excluditur Timor servilis, sive Timor pœna, per securitatem æternæ beatitudinis;* voilà pour la Crainte servile. Venons à la filiale: S. Thomas dit en second lieu, qu'alors elle est augmentée, elle est à son comble. *Timor autem filialis sicut augetur augmentatâ caritate, ita caritate perfectâ perficitur.* Mais comment cela se peut-il? Car comment craindre un mal impossible?

S. Thomas fait la difficulté & l'explique. C'est que cette Crainte est à son comble, quant à ce que Contenson appelle sa formalité principale. *Fuga ergo hujus mali, quod est Deo non subjici, ut possibilis nature, impossibilis autem beatitudini erit in patria.* L'autre formalité moins principale sera détruite, & en conséquence de ce qu'elle sera détruite, la vertu dont il s'agit en sera plus parfaite; elle n'est donc pas moins parfaite sur la terre, lorsque cette formalité du *possibile* diminue. *Ratio possibilis.*

X V.

Selon le passage de S. Thomas qui vient d'être allégué, & selon le langage perpetuel de S. Augustin, la Crainte chaste dans le Ciel, & la Crainte chaste sur la terre, est une seule & même vertu, mais qui est parfaite dans le Ciel, & qui sur la terre se perfectionne de jour en jour: tout le changement regarde un certain acte, une certaine fonction de cette Crainte, fonction qui cesse dans le Ciel & qui diminue sur la terre, selon Contenson. C'est cet acte ou fonction dont S. Thomas dit: *Unde timor filialis non habebit in patria eundem actum omnino, quem habet modo.* Mais elle aura toujours son acte le plus précieux, son principal acte, sçavoir, *fuga hujus mali, quod est Deo non subjici.*

Il est visible que cette fonction ou acte qui diminue sur la terre, & cesse dans le Ciel, est fondé sur l'incertitude du salut qui reste sur la terre, quoiqu'elle diminue; & qui est détruite dans le Ciel: C'est sur cette incertitude que la Crainte filiale s'exerce, tant que cette incertitude reste, & à proportion qu'elle reste; mais il ne faut pas croire que l'excellence de cette vertu diminue, lorsque l'objet sur lequel elle exerce cette sorte de fonction diminue; au contraire cette excellence augmente alors. La raison en est claire: cette Crainte dans le fond n'est que la charité qui fuit le mal d'être séparé de Dieu: or plus l'incertitude d'être séparé de Dieu diminue, & plus il est naturel que je l'aime, que je me cole à lui, & que je regarde comme un mal plus terrible d'en être séparé. *Quia quanto aliquis certius expectat alicujus boni consecutionem . . . tanto magis veretur ab eo separari. Quanto certius, c'est-à-dire, à mesure qu'il reste moins d'incertitude.*

XVI.

C'est donc une méprise considérable de croire que l'augmentation de cette formalité de la Crainte filiale, ou même de la Crainte en général, par laquelle on regarde comme possible, & comme possible de plus en plus le malheur éternel, soit l'augmentation de ce que cette vertu a d'excellent; au contraire à mesure que l'incertitude augmente, la Crainte filiale diminue. S. Thomas en exprime la raison en d'autres termes, lorsqu'il dit que la Crainte filiale croît à mesure que l'espérance croît, au lieu qu'alors la Crainte servile diminue dans la même proportion que les deux autres, c'est-à-dire, la Crainte filiale & l'espérance croissent. (a. 10. ad 2.) La Confiance diminue l'incertitude, & par conséquent elle diminue cette formalité. *Timor non nisi secundum quid decrescit ex diminutione possibilitatis*, selon Contenson. Plus je me fie à celui qui est puissant pour me donner ce que je desire, & plus mon incertitude de l'obtenir diminue; quoiqu'il n'arrive point dans cette vie, (hors le cas de l'exception marqué dans le Concile de Trente) que cette incertitude soit anéantie,

XVII.

On ne doit pas dire que la Crainte filiale en cette vie fasse regarder de plus en plus comme *plus probable & plus possible*, le malheur de perdre Dieu, & de tomber dans la damnation éternelle. Il n'est point commandé absolument aux Justes de faire croître une telle vûe, qu'il est plus probable & plus possible qu'ils perdront Dieu; il n'est point vrai qu'à mesure que la Charité augmente, cette triste pensée augmente, & qu'une telle augmentation soit de l'essence de la Crainte, comme vertu; ensorte que cette Crainte acquierre des degrés d'excellence & de perfection dans tous les Saints, à mesure qu'elle leur fait craindre comme plus possible & plus probable leur propre damnation.

Il n'est point vrai que ce soit le propre office de cette vertu de cultiver un tel sentiment, en faisant de plus en plus attention à cette probabilité.

De telles propositions allarment la piété, & il ne suffiroit pas en les laissant subsister, d'ajouter comme une espece de correctif cette autre proposition : qu'en même tems que Dieu ordonne à un Saint de faire croître par la vertu de la Crainte, ce sentiment qui lui fait regarder comme plus possible & plus probable sa damnation, il lui ordonne aussi de faire croître par la vertu de l'espérance, le sentiment qui lui fait regarder comme plus vraisemblable qu'il ne sera pas damné. Il paroîtroit en cela une contradiction difficile à lever, mais il n'y a nul engagement à se jeter dans un tel embarras. On ne s'en tireroit point en disant que Dieu ordonne de faire plus croître l'espérance que la Crainte. Car dès que l'on entend par la Crainte qui doit croître, la pensée, qu'il est de jour en jour plus probable que l'on sera damné, cet accroissement ne s'accorde pas avec un accroissement de la Confiance supérieur en degrés à celui de la Crainte; accroissement qui de jour en jour me fait regarder comme plus probable, & plus possible que je serai sauvé.

XVIII.

Mais, dira-t-on, un homme plus éclairé voit mieux les périls qui s'opposent à son salut, j'en conviens. Mais si cet homme plus éclairé voit mieux les périls qui s'opposent à son salut, il voit mieux aussi la main qui les lui peut faire surmonter; il s'appuie plus fortement sur elle. Ainsi sa Crainte ne lui fait point envisager comme plus probable, ni comme plus possible qu'il succombera à ces périls. Elle produiroit cet effet, si en voyant le péril il ne voyoit pas en même-tems le remede.

XIX.

Rendons ceci encore plus sensible en posant en avant ce que dit la Confiance; nous verrons ensuite ce que l'on peut, ou ne peut pas y ajouter légitimement.

Voici donc le langage de la Confiance : „ Moins une
„ ame sincèrement humble attend d'elle-même, plus elle
„ met sa Confiance en Dieu; plus elle est persuadée non-
„ seulement de sa foiblesse, mais aussi de son indigence,

„ plus elle ose tout présumer de la puissance de Dieu & de
 „ sa miséricorde, qui est la première source du mérite. “
 Voilà un langage incontestablement vrai. Mais peut-on y
 joindre cet autre langage que l'on feroit tenir à la Crainte,
 & qui seroit adressé aux mêmes personnes dans le même
 tems & dans les mêmes circonstances : „ plus une ame sin-
 „ cerement humble est persuadée de sa foiblesse & de son
 „ indignité, plus elle doit craindre comme *plus probable &*
 „ *plus possible*, que la puissance & la miséricorde de Dieu ne
 „ se développeront point en sa faveur. “

Ce même langage ne combat-il pas manifestement le premier, & n'est-il pas vrai que le vouloir introduire ce seroit abuser de cette vérité, qu'il reste toujours de l'incertitude en cette vie?

Elle reste sans doute cette incertitude du salut, selon la décision du Concile de Trente; mais on peut & on doit travailler à la diminuer. La Confiance légitime opère la diminution de l'incertitude du salut. La Crainte chaste est bien éloignée de s'y opposer, en s'empressant de la faire croître de son côté; on a vû ce que S. Augustin, S. Thomas & Contenson en disent; il suffit de se rappeler ce passage: *Firmiter inherens (Deo) magis confidit de premio, & per consequens minus timet de poena.*

X X:

Cela n'empêche point qu'il ne soit vrai, *simpliciter*, comme on l'a expliqué, que la Crainte filiale augmente; & c'est ce qui doit toujours être en cette vie, & ce qui ne peut manquer d'être tant que la charité croîtra.

Mais en même-tems la Crainte servile (qui consiste à craindre de tomber dans l'enfer) diminuera, ainsi que le répète sans cesse S. Augustin, (*Serm. 161. Serm. 348. Tr. 9. in ep. Joan. & alibi*) & l'on trouvera sur cette matière S. Augustin parfaitement d'accord avec S. Thomas. Ce dernier dit que ce n'est pas seulement la servilité que la charité ôte; mais qu'outre cela à mesure que la charité croît, elle diminue encore la Crainte: S. Augustin enseigne disertement la même chose; il distingue la Crainte & la servitude comme deux choses, dont l'une n'est pas l'autre! Hé comment pourroit-on
 les

les confondre, puisque la Crainte est bonne, & que la servitude est mauvaise? or c'est l'une & l'autre que la charité chasse à mesure qu'elle devient la maîtresse. Cela est ainsi selon S. Augustin, ou plutôt selon l'Écriture expliquée par S. Augustin; (*in Joan. tr. 85. p. 711.*) *In illo timore quem foras caritas mittit, est etiam servitus simul foras cum ipso timore mittenda: utrumque enim junxit Apostolus, hoc est servitutem & timorem, dicendo: Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore.* (*Rom. 8. 15.*) » Par rapport à cette Crainte que la » charité chasse, la servitude doit aussi être chassée avec la » Crainte même: car l'Apôtre joint l'une & l'autre, c'est- » à-dire, la servitude & la Crainte, lorsqu'il dit: *Vous n'a- » vés point reçu de nouveau l'esprit de servitude par la Crainte.* » (*Rom. 8. 15.*) « Il paroît même que c'est substituer son propre sentiment à celui de S. Jean, de dire que c'est la servilité & non la Crainte, que la charité fait sortir à mesure qu'elle entre, puisque S. Jean ne nomme que la Crainte, & ne nomme pas la servilité.

X X I.

Il ne fera pas inutile d'observer ici que lorsque ces SS. Docteurs parlent de la diminution de la Crainte servile, ils l'entendent de la pensée qui nous rend vraisemblable que le malheur de la damnation nous arrivera: c'est là ce que la charité diminue; car d'être de plus en plus frappé de l'horreur des flammes éternelles & de tous les maux qui se trouvent en enfer, c'est un bien qui s'allie parfaitement avec la charité, qui peut croître avec elle, & que nous devons même demander à Dieu d'augmenter en nous. Je ne pense pas que cela ait besoin de preuves. Cette observation aura son usage.

X X I I.

Ce seroit ici le lieu de faire trois choses en suivant S. Thomas; 1°. D'expliquer ce qu'il dit de l'espérance qui renferme la Confiance. 2°. Comment il la distingue de la présomption. 3°. Le rapport qu'il y met entre l'objet de la Crainte, & celui de l'espérance; mais je me contente de transcrire ici quelques sentences de S. Thomas sur chacun de ces trois points,

(C)

(.q. 18. a. 4. ad. 2.) *Spes non innititur principaliter gratia jam habita, sed divina omnipotentia & misericordia, per quam etiam qui gratiam non habet, eam consequi potest, ut sic ad vitam eternam perveniat.* » L'espérance ne s'appuie pas principalement sur la grace déjà reçue; mais sur la toute-puissance & la miséricorde de Dieu, par lesquelles celui-là même qui n'a pas la grace, peut la recevoir, & parvenir ainsi à la vie éternelle.

On peut joindre ici un passage de S. Augustin sur le *Ps.* 118. *serm.* 15. p. 1314. & 1315. A cela S. Thomas ajoute (q. 17. a. 5.) que, *divino auxilio nullus potest nimis inniti.* » On ne peut jamais trop s'appuyer sur le secours de Dieu. Comment feroit-il possible après cela qu'il y eût une vertu, dont l'office fût de me faire envisager comme probable de plus en plus & possible de plus en plus, que ce secours divin me manquera?

2. La présomption ne consiste point à trop espérer de Dieu; (q. 21. a. 2. ad. 2.) *presumptio non importat superexcessum spei, ex hoc quod aliquis nimis sperat de Deo, sed ex hoc quod sperat de Deo aliquid quod Deo non convenit.* » Le défaut de la présomption & l'excès où elle pèche, ne consiste pas à espérer trop de Dieu; mais à espérer de lui quelque chose qu'il n'est pas convenable qu'il accorde.

3. Voici de quelle manière S. Thomas exprime les objets de la Crainte filiale d'une part, & de l'espérance de l'autre, (q. 19. a. 9. ad 1.) *Timor filialis non contrariatur virtuti spei; non enim per timorem filialem timemus ne nobis deficiat quod speramus obtinere per auxilium divinum; sed timemus ab hoc auxilio nos subtrahere. Et ideo timor filialis, & spes sibi invicem coherent, & se invicem perficiunt.* » La Crainte filiale n'est pas contraire à l'espérance; car par la Crainte filiale, nous ne craignons pas que ce que nous espérons d'obtenir par le secours de Dieu, vienne à nous manquer; mais nous craignons de nous soustraire nous-même à ce secours: & c'est pour cela que la Crainte filiale & l'espérance se s'allient ensemble, & se perfectionnent mutuellement.

XXIII.

Cette dernière Sentence de S. Thomas donne lieu de

faire une réflexion. Elle consiste à remarquer la réserve avec laquelle les saints Docteurs s'expriment, lorsqu'il s'agit d'expliquer les fondemens de la Crainte légitime. On ne peut point douter que ce qui reste d'incertitude en cette vie sur le décret de notre élection ne donne lieu à l'exercice de la Crainte. Cependant il semble qu'ils craignent d'exprimer une telle vûe directement; c'est toujours de notre côté qu'ils prennent les sujets de Crainte, comme on le vient de voir; & ils n'expriment point directement ce qui pouvoit manquer du côté du décret de Dieu. Saint Augustin ne veut pas qu'on parle aux fidèles en seconde personne de la réprobation, non pas même conditionnellement; *nempe hoc verissimum est, ita sane, sed improbißimum, importunißimum, incongruentißimum.* (de don. perf.) Voy. S. Th. 2. 2. q. 19. a. 5. ad. 2.

Mais s'il y a une vertu dont l'essence soit de faire croître en moi la Crainte que cela est plus probable & plus possible, pourquoi ne conviendrait-il pas de me dire en face que si je suis reprové, telle & telle chose arrivera? Les Saints Docteurs étoient tout à la fois éclairés sur le fond de la Doctrine, & sages dans les expressions. Jamais ils n'auroient toléré qu'on exhortât les fidèles à nourrir le sentiment qu'il est plus probable & plus possible qu'ils perdront Dieu, en faisant de plus en plus attention à cette probabilité; & ils n'auroient point passé de telles expressions, sous prétexte qu'on exhorteroit en même tems ces mêmes fidèles à nourrir par une autre vertu, le sentiment qu'ils ne perdront pas Dieu.

XXIV.

Tout ce qui a été dit jusqu'ici ne préjudicie point à de certains devoirs que l'on peut appeller hypothétiques, que S. Augustin démêle avec la dernière justesse. Vous n'avez point la charité, vous n'aimés point Dieu, vous êtes assez malheureux pour ne vous fier point à lui; vous avez tort, vous êtes coupables, vous devez sortir de cet état; tandis que vous y êtes, ayez au moins la Crainte servile. S. Augustin envisage deux voies par lesquelles on peut se rassurer; l'une qui est mauvaise, c'est de se rassurer par la dureté du cœur, *Possum & duritia cordis non timere*; l'autre, c'est de mettre son espérance en Dieu, *te fecit intelligere unde non timebis*;

ego verò, inquit, in te sperabo Domine. (Aug. in Ps. 55. p. 520.) Ce n'est pas l'espérance qui vous rassure, c'est donc la dureté de votre cœur ; or il faut commencer par attaquer cette dureté par la Crainte de l'enfer, en attendant que la charité & l'espérance viennent diminuer cette Crainte. A mesure que la charité viendra cette espèce de Crainte cedera la place. *Quantum enim illa crescit, ille decrescit ; major caritas minor timor, minor caritas major timor.* (in ep. Joan. tr. 9. & alibi.)

Il est donc évident que selon S. Augustin le devoir d'augmenter la Crainte servile n'est qu'hypothétique, & le devoir absolu est de croître en confiance & en charité, ce qui entraîne la diminution de cette Crainte (*Contention de precepto timoris.*)

XXV.

Le devoir d'augmenter la Confiance & la Crainte filiale est absolu ; on ne sauroit trop craindre de déplaire à Dieu & d'être séparé de lui ; on ne sauroit trop se confier en sa miséricorde, qu'il ne permettra pas que nous tombions dans ce malheur. *Et ideo timor filialis & spes sibi invicem coherent, & se invicem perficiunt.* (S. Th. 2. 2. 9. 19. a 9. ad 2.)

On ne sauroit trop envisager les périls dont on est environné, ses propres péchés, ses infidélités ; mais on n'est pas obligé d'en conclure par la vertu de la Crainte qu'il est plus probable qu'on tombera dans le malheur de perdre Dieu, puisqu'on a une autre ressource dans la miséricorde de Dieu.

On est averti par l'incertitude du salut qui reste en cette vie, de craindre & de veiller ; mais on doit travailler sans cesse à diminuer cette incertitude, soit par les bonnes œuvres, soit par l'accroissement de la Confiance ; cependant on ne manquera pas d'avertir les fideles de ne pas s'y tromper, en substituant la présomption à la place de la Confiance. La marque la plus sûre pour reconnoître la vraie Confiance & la distinguer de la fausse, ce sont les œuvres & l'accroissement de la piété.

XXVI.

La Crainte filiale ne ressemble en rien à la cupidité, elle en est ennemie; elle doit toujours croître, & la cupidité toujours diminuer.

La Crainte fervile n'est point la cupidité; cette Crainte est bonne, & la cupidité est mauvaise; & néanmoins il n'est pas toujours tems de faire croître la Crainte fervile; mais il est toujours ordonné de combattre, de diminuer & de détruire, si on pouvoit, la fervilité de la Crainte, parce que cette fervilité est essentiellement la même chose que la cupidité. Il est aussi très-utile aux hommes les plus saints d'avoir une idée vive des terribles peines de l'enfer, & de faire croître en eux cette idée, mais non pas le sentiment qu'il soit plus probable qu'ils y tomberont.

XXVII.

Tels sont les principes généraux établis par Saint Augustin & par Saint Thomas sur la Crainte & l'espérance. Referoit à parler de la dispensation de ces vérités. Ce qui a été dit peut servir à régler cette dispensation. Il faut beaucoup parler aux pécheurs de la Crainte de l'enfer; il en faut même toujours parler aux justes, mais différemment. Saint Jean-Baptiste parle beaucoup plus du feu de l'enfer dans ses discours adressés à la multitude des Juifs, que les Apôtres ne le font aux nouveaux Chrétiens dans leurs épitres.

La raison de cette différence se présente d'elle-même: ces Juifs n'avoient point la charité, & les premiers Chrétiens l'avoient; c'étoit par dureté de cœur que les premiers ne craignoient point; la charité & l'espérance rassuroient les seconds, diminoient en eux de jour en jour la Crainte fervile, & leur rendoient le joug de Jesus-Christ plus doux & plus léger. C'est un des effets de la Crainte filiale: or comment cette Crainte nous rendroit-elle le joug de Jesus-Christ plus doux & plus léger, si de jour en jour elle augmentoit en nous le sentiment qu'il est plus possible & plus probable que nous serions abandonnés de Dieu? Contenson en avoit une idée bien différente: *Hoc sacro timore*, dit-il, parlant de cette Crainte, *nedum nobis beatitudinem compara-*

22 ECLAIRCISSEMENTS SUR LA CRAINTE, &c.
mus, sed & prægustamus ; Cette Crainte sacrée , non seulement nous fait acquérir le bonheur , mais même nous le fait goûter d'avance.

PASSAGE DE SAINT BERNARD.

Dans son Sermon LI. sur le Cantique des Cantiques, n. 9.

Donec quis premitur a Spiritu servitutis, parumque habet de spe, de timore plurimum, non est ei pax neque requies, fluctuante nimirum conscientia inter spem & timorem; maximeque quod a superexcellente timore abundantius crucietur; nam timor pœnam habet: Et ideo non est illi dicere: In pace in idipsum dormiam & requiescam. Quando necdum se singulariter in spe constitutum dicere potest. Caterum si paulatim per incrementum gratia caperit deficere timor, & proficere spes; cum demum ad hoc ventum fuerit, ut totis viribus exurgens caritas in adjutorium spei, foras mittat timorem, monne ejusmodi anima singulariter in spe constituta videbitur, ac proinde etiam in pace in idipsum dormire jam & requiescere?

TRADUCTION

Du Passage de Saint Bernard.

Pendant qu'un homme est accablé par l'esprit de servitude, qu'il a peu d'espérance & beaucoup de Crainte, il n'a ni paix ni repos, sa conscience étant toujours flottante entre l'espérance & la Crainte: sur tout parce que la Crainte ayant le dessus, (*superexcellente*) fait que ce qui domine en lui, est une disposition de trouble, & pour ainsi dire de tourment; (*abundantiùs crucietur*) car la Crainte est accom-

pagnée de peine, (*pœnam habet*;) c'est pourquoi cet homme n'est pas en état de dire : *Ce sera en lui (en Dieu) que je me reposerai, en me livrant à un doux sommeil*, puisqu'il ne peut pas se regarder comme *affermi dans l'espérance d'une manière spéciale*. Mais si par l'accroissement de la grace, la Crainte commence à diminuer peu à peu, (*paulatim . . . deficere*) & l'espérance à faire des progrès ; & que cet homme parvienne enfin à ce point, où la charité venant de toutes ses forces au secours de l'espérance, chasse la Crainte, ne fera-ce pas alors que son ame sera *affermie d'une manière spéciale dans l'espérance*, & que par conséquent elle *se reposera en lui (en Dieu) en se livrant à un doux sommeil*?

Le 28. Janvier 1734.